



Projet de Développement participatif des zones forestières et périforestières de
la Province de Chefchaouen



CULTURE DU CANNABIS ET ESPACE FORESTIER

Un rapport particulièrement conflictuel

Dr. Zoubir CHATTOU



UNE PROBLEMATIQUE DE NATURE COMPLEXE

Le défrichement est aggravé par l'abandon, de la part des paysans, de la pratique de l'«agriculture itinérante».

Celle-ci consistait à abandonner une terre défrichée une fois sa fertilité diminuée, ce qui permettait la restauration du couvert végétal.

➤ Depuis l'introduction de la culture de cannabis et l'appétit du gain qu'elle a stimulé, les paysans recourent à des fertilisants chimiques, sous forme d'engrais, et cultivent les mêmes parcelles plusieurs années de suite avec toutes les conséquences à long terme que ces pratiques produiront sur la qualité des sols et des ressources naturelles.

Introduction de la culture de cannabis



DES CONSTATS -suite-

- Le domaine forestier subit la pression humaine à travers l'exercice des activités d'agriculture et d'élevage, le prélèvement de terres pour les cultures et les constructions, la coupe de bois d'énergie, etc.
- La satisfaction de besoins de plus en plus pressant déborde les limites permises par la législation forestière et donne lieu à des pratiques délictueuses.



DES CONSTATS -suite-

- Les délits violant la législation forestière se sont accentués depuis l'introduction de la culture du cannabis.
- Cette culture nécessite la conquête de nouvelles terres par défriches.
- Le recours à des pratiques perverses, comme les incendies, qui aggravent la situation de la forêt, consistant à engager des étrangers à la région pour procéder à des défriches rend encore difficile la mission forestière en matière de répression des fraudes.



DES CONSTATS -suite-

Exemple



- Un exemple très significatif rapporté par les responsables interviewés est emprunté à la région de Kettama et Chaouen où les sols sont tellement appauvris et peu productifs que les paysans procèdent à des terrassements par engins mécaniques (tracks) et leur enrichissement par des apports massifs de fumier.



DES CONSTATS -suite-

- Les entretiens avec les responsables des Eaux et Forêts révèlent que le cannabis menace particulièrement les forêts de chêne liège, dont la variété Tauzin est endémique.
- Les producteurs de cannabis prise les sols de cette essence pour leur haut rendement. Ce sont des sols acides qui conviennent parfaitement à la culture du cannabis.



DES CONSTATS -suite-

- *La nature du rapport juridique que les populations entretiennent avec la forêt est conflictuelle*
- Pour les populations, la forêt fait partie des terres de la tribu et des communautés qui la composent. Chaque communauté enquêtée rappelle des faits pour défendre et asseoir sa juridiction sur sa forêt.
- C'est par ce droit que les communautés villageoises refusent l'accès à toute personne étrangère à la localité au défrichement dans la forêt. Elle est considérée comme l'espace vital d'extension et de développement de la population autochtone.



AGRICULTURE SUR BRÛLIS

A l'époque où la forêt était abondante et généreuse :



- Tout particulièrement, l'usage agricole de la forêt consistait en la pratique des cultures sur brûlis, connu sous l'appellation d'*afersanne*, sing. *Afras*. *Afras* réfère à la noirceur provoquée par la carbonisation du bois sous l'effet du feu.

AGRICULTURE SUR BRÛLIS -suite-

Le paysan procède tout d'abord à la coupe de la forêt en vert qu'il laissera sécher.

Les arbres et la végétation abattus et séchés seront ensuite brûlés.

La parcelle ainsi nettoyée sera cultivée une année ou deux avant de l'abandonner le temps de se régénérer.

Cette technique peut être schématisée de la manière suivante :



AGRICULTURE SUR BRÛLIS -suite-

- Après le repos et la régénération, le procédé pourrait être repris par le même paysan ou par un autre de la communauté.
- Ce qui assurait la durabilité de ce système, c'est le caractère itinérant des cultures et le fait que les défrichements par le feu ne sont pas suivis d'une appropriation de la parcelle défrichée.
- Celui qui défriche ou nettoie, *ibayyad*, littéralement blanchit, exploite la parcelle mais n'en devient pas « propriétaire ». Après le repos et la régénération, un autre paysan peut la défricher et la cultiver.



PROCESSUS DE DOMANIALISATION DES FORÊTS

L'épisode du protectorat français:

Les paysans le situe entre 1940 et 1953 et le considère comme le début de «dépossession des populations de leur forêt ».

- L'administration française mobilisait des forces de travail corvéables pour l'exécution de nombreux chantiers de la colonisation.
- Les années de famine (40-45, 48) et la massive migration soit interne soit vers l'Algérie Française



Abandon des terres agricoles en friche et la reprise de la forêt de ses droits, *lablad t'ghaoulat*



PROCESSUS DE DOMANIALISATION DES FORÊTS

- Les délimitations entreprises par l'administration coloniale n'ont jamais été acceptées par les communautés qui continuent de nos jours à justifier des droits sur des parcelles de culture,
- Elles se sentent ainsi exproprier de leurs droits sur ses terres et par conséquent sur ses forêts.



UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPROPRIATION DES DÉFRICHES

Avec l'indépendance du Maroc:

- La pratique des défrichements a repris des plus bels mais elle n'est plus itinérante et donnera lieu à des appropriations privées des parcelles défrichées.
- L'appropriation des défriches serait une pratique assez tardive qui s'imposera progressivement sous la pression de l'accroissement démographique et exacerbé par les appétits du gain depuis la propagation du cannabis.



CONSEQUENCES DE LA DELIMITATION FORITIERE SUR LES COMMUNAUTES

Du point de vue des usages, la perspective historique recommande de distinguer entre les périodes d'avant et après la délimitation des forêts :

Avant la délimitation et la plantation:



- la forêt était utilisée pour le pacage des animaux, la culture dans les parcelles défrichées par brûlis, le ramassage du bois mort pour la cuisson et le chauffage.
- Ce sont les droits d'usages que la législation forestière de 1917 reconnaît aux populations riveraines de la forêt.
- A ces usages légaux, les populations adjoignent d'autres activités clandestines comme le braconnage ou la fabrication du charbon pour usage domestique ou pour la commercialisation.

Après la délimitation de la forêt:



- **les droits d'usages traditionnels connaîtront des restrictions qui produiront des effets limitant sur le potentiel agricole des douars**
- **Apparition de comportements pervers avec des conséquences sociales ruineuses ou inquiétantes pour les familles.**



CONSEQUENCES DE LA DELIMITATION FORESTIERE SUR LES COMMUNAUTES

- chaque douar représente un cas assez atypique selon sa situation par rapport à la forêt et selon que la forêt lui permet d'étendre ou non ses terrains de culture.
- Malgré l'activité des défrichements très avancée, tous se lamentent en invoquant le peu de terre dont ils disposent et la pauvreté des sols.



CONSEQUENCES DE LA DELIMITATION FORESTIERE SUR LES COMMUNAUTES

- L'expansion de la culture du cannabis a engendré une acculturation de plus en plus accentuée des populations rifaines.
- Cette acculturation est le résultat de la pratique du cannabis comme culture dominante, voire comme mono-culture dans certains villages à tradition ancestrale.
- Ceci a entraîné une déprise et déperdition des savoirs et techniques culturelles traditionnelles.
- Cet effet se manifeste différemment suivant les sites de culture et les générations de producteurs.



CONSEQUENCES DE LA DELIMITATION FORESTIERE SUR LES COMMUNAUTES

- Chez les plus âgés, ceux qui ont vécu dans les deux systèmes, c'est à dire avant et après l'introduction du cannabis, la généralisation de la culture du cannabis s'est accompagnée de l'abandon de certaines cultures comme le maraîchage ou les légumineuses



CONSEQUENCES DE LA DELIMITATION FORESTIERE SUR LES COMMUNAUTES

L'attitude à l'égard des forêts,

- Elle est empreinte de crainte et de respect quand il s'agit d'une forêt artificielle, i.e. plantée, *Maghroussa* ou encore «forêt du Makhzen ».
- Le vol de bois y est fréquent mais pas ou peu de défriche y est pratiqué. Parallèlement, l'attitude de l'administration est de sévir quand les défriches sont cultivées de cannabis et de se montrer « conciliante » quand elles sont emblavées de céréales.
- La stratégie des populations limitrophes de la forêt est de consacrer les nouvelles défriches aux céréales et de cultiver les terres « melk » de cannabis, pour ne pas aggraver leur cas tandis que d'autres cultivent la forêt de cannabis.
- L'action des forestiers, selon la population, oscille entre violence et conciliation : *Lamraoua* et *Al u'nf*.



Conséquences de la délimitation forestière sur les communautés

- Bien que « la forêt » ait été délimitée et plantée, elle reste pour la population :
 - la seule source d'approvisionnement en bois de chauffage et de cuisson
 - Une opportunité pour la « conquête » de nouveaux terrains agricoles,
 - Les terres de culture sont si retreintes que nul ne résiste à en augmenter l'étendue au détriment de la forêt.
 - Les procès verbaux sont monnaies courantes et concernent quasiment toute la population des douars enquêtés.
 - Pour la coupe de bois, les femmes sont les plus exposées puisque ce sont elles qui se chargent de cette corvée.
 - Les hommes se réservent les délits de défrichement et des cultures illicites.



Conséquences de la délimitation forestière sur les communautés

- Mais la population souligne l'intransigeance des agents pour ce qui est de la forêt délimitée
- D'ailleurs, les participants au «focus group» reconnaissent que les PV concernant les délits sur la forêt plantée sont tout a fait justifiés, la forêt étant interdite à l'usage.
- Par contre, les PV sur la culture de cannabis sont, pour eux, tout simplement injustes ; le cannabis étant leur seule source de revenu et le meilleur moyen pour valoriser le peu de terre qu'ils exploitent.



Conséquences de la délimitation forestière sur les communautés

- Les populations vivent un état de fusion avec le forestier, *Boughaba* : « Houwa Fina, Ouhna Fih », disent-ils.
- Le forestier sévit sur dilution ou sur flagrant délit.
- L'ampleur des contraventions engendre un malaise social généralisé et qui paraît si naturel que tout le monde semble s'y accommoder.
- C'est très pathétique, car en réalité, des poursuites sont en cours et les contrevenants vivent dans la peur constante d'être un jour arrêté.



Conséquences de la délimitation forestière sur les communautés

- Le contrevenant dont l'affaire d'usurpation de terre domaniale est jugée mais non exécutée, s'adresse au juge, adoul, muni de 12 témoins qui attestent de sa jouissance continue de la parcelle en litige avec l'Etat.
- L'adel prend acte des témoignages et lui rédige un acte adoulaire de jouissance, *chahadat attassarrouf*.
- Pour renforcer cette appropriation, il a du planter la parcelle d'oliviers pendant que l'affaire traînait dans les tribunaux et le tour est joué. Personne ne pourra plus le déloger. La plantation des terrains appropriés est un moyen efficace et paralysant l'action de l'Etat.



LA PERCEPTION DE L'AVENIR DE LA FORET ET DES POPULATIONS

- La question de la meilleure gestion de la forêt est très liée à celle de l'avenir de la population et à leur relation avec la culture du cannabis.
- Les perceptions de cet avenir divergent selon les douars:
 - Les douars insuffisamment pourvus en terre sont particulièrement pauvres et par conséquent très dépendants de la forêt pour survivre.
 - Les douars ayant de la terre sont moins dépendants de la forêt. Mais les deux sont conscients que la forêt va disparaître malgré toute la répression du monde.



Conséquences de la délimitation forestière sur les communautés

- La démarche sécuritaire comme l'approche de préservation à tout prix ne semblent pas avoir des résultats sur la gestion durable des ressources naturelles (et forestières).
- Il faudrait d'autres formes de co-gestion impliquant les populations notamment dans l'aménagement forestier, son exploitation et sa valorisation par des activités pouvant générer des retombées économiques et sociales sur les populations.



Conséquences de la délimitation forestière sur les communautés

- « Notre territoire est intégré dans celui d'Al Houceima et le leur intégré dans le notre. Nous faisons partie d'Al Houceima. Nous ne comprenons pas que nos voisins immédiats puissent cultiver le cannabis et qu'on nous l'interdise. Ce qui est licite là-bas devient illicite ici, c'est insensé. »
- « Nous n'attendons rien de l'Etat. Nous étions déçus par les élections communale et parlementaire. On nous a à chaque fois mentie. Nous n'avons plus confiance. »
- « Nous vivons mieux qu'avant. Mais si on interdit le cannabis, nous n'avons qu'à descendre en ville comme des délinquants qui vous agressent dans votre tranquillité »
- « Mieux la prison que la faim. »
- « La peur du makhzen vaut mieux que le travail journalier à Ketama. »



Conséquences de la délimitation forestière sur les communautés

- Ces quelques témoignages explicitent comment les villageois se sentent dans un dilemme incompréhensible « hayra » face à l'avenir.
- Ils sont conscients de l'incertitude qui entoure la production du cannabis, des risques et angoisses auxquelles ils sont quotidiennement confrontés, de la pression de la pauvreté qu'ils gardent encore en mémoire collective (aam ajouaa (année de la faim) des années 40, etc.



Conséquences de la délimitation forestière sur les communautés

- Nous relevons également un sentiment d'impuissance, une perception noire de l'avenir, une crise de confiance vis-à-vis de l'État et de ses institutions.
- Ce sentiment de marginalisation et d'exclusion est souvent mis en évidence dans leurs propos. Il faudrait y prêter attention afin de créer des espaces de dialogue, de négociation et de concertation permettant une convergence de vues pour relever ensemble les défis.